

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

SUBVENTIONS 2020 / DIVERS

Délibération : **10.2020.072**

Transmis en préfecture le :

19 octobre 2020

Séance du : **15 octobre 2020**

Compte-rendu affiché le **19 octobre 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **9 octobre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Aurélien CALLIGARO, Eliane NAVILLE, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Eric VALOIS à Marylène MILLET, Sonia MONFORT à Ikrame TOURI, Laurent KAZMIERCZAK à Delphine CHAPUIS, Aurélien CALLIGARO à Philippe MASSON, Eliane NAVILLE à Jean-Christian DARNE, Nejma REDJEM à Eric PEREZ

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La présente délibération fait suite au vote du budget primitif 2020 intervenu le 23 juillet 2020.

Elle précise, conformément à la réglementation, les subventions versées aux budgets annexes (CCAS & Résidences : 357 902,80€ et La Mouche 16 177,94€), ainsi que les subventions d'équipement accordées dans la continuité des actions engagées pour 202 000€ (programme d'intérêt général des loyers maîtrisés, plan façades du centre ville, FIC et requalification des Barolles) et à l'enveloppe de crédits affectés à l'aide financière octroyée pour l'acquisition d'un VAE.

Elle complète également la délibération relative aux subventions pour les associations du 28 mai 2020 et permet de reverser la subvention métropolitaine de 971,50€ perçue par la ville au titre du Fliaj à la Mission Locale.

DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-1

SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362 et 657363)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	306 909,80	
RÉSIDENCE AUTONOMIE LES OLIVIERS	50 992,82	
Total	357 902,62	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-2

SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions d'équipement aux organismes publics (art.2041632)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	16 177,94	
Total	16 177,94	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-3

SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20421)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
Dispositif d'incitation financière pour acquisition d'un VAE	10 000,00	CONVENTION
Total	10 000,00	

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PROGRAMME INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS	5 000,00	CONVENTION
Total	5 000,00	

Subventions d'équipement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MÉTROPOLE DE LYON - FIC	78 000,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION QUARTIER DES BAROLLES (TRANCHE 2)	114 000,00	CONVENTION
Total	192 000,00	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-avant et selon les conditions énoncées ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

DÉLIBÉRATION N° 10.2020.072-4

SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FAÇADES CENTRE VILLE	5 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
Total	5 000,00	

Subvention de fonctionnement (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
MISSION LOCALE - FOND D'AIDE INTERCOMMUNAL AUX JEUNES	971,5	CONVENTION
Total	971,5	

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 07.2020.042 relative au budget primitif 2020 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Vu l'avis de la commission municipale n° 4 du 08 octobre 2020 ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **ATTRIBUER** le montant de 971,50€ en complément de la subvention de 971,50 votée par délibération n° 05.2020.015 le 28 mai 2020 ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à solliciter la recette auprès de la Métropole ;
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Madame : Ikrame TOURI

Monsieur : Stéphane GONZALEZ

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Aurélien CALLIGARO, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.